

la
GRÂCE
d'une
cathé
drale

la nuée bleue
place des victoires



notre
dame
de
paris

sous la direction
du cardinal vingt-trois

Table

Présentation générale – *Cardinal André Vingt-Trois*

Première partie **Le chantier de Notre-Dame** *sous la direction de Dany Sandron*

Avant la cathédrale gothique – *Josiane Barbier, Didier Busson et Véronique Soulay*
La cathédrale gothique : maîtrise d'ouvrage – *Dany Sandron et Sabine Berger*
La cathédrale gothique : maîtrise d'œuvre – *Dany Sandron*
La pierre – *Marc Viré*
Le bois – *Bernard Fonquernie*
Le métal – *Benjamin Mouton*
La polychromie – *Bernard Fonquernie*
Le vitrail – *Françoise Gatouillat*
Le projet du XII^e siècle – *Dany Sandron et Marc Viré*
Les transformations radicales des XIII^e et XIV^e siècles
Dany Sandron, Sébastien Gougibus et Sabine Berger
Autour de la cathédrale gothique – *Etienne Hamon*
Les aménagements de l'époque classique – *Alexandre Gady*
La période révolutionnaire – *Elisabeth Pillet*
Les travaux du XIX^e siècle – *Jannie Mayer, Elisabeth Pillet, Annie Blanc et Lise Leroux*
Les restaurations des XX^e et XXI^e siècles – *Jannie Mayer, Dominique Herla-Doucot, Bernard Fonquernie, Benjamin Mouton, Dany Sandron, Andrew Tallon*

Deuxième partie **La beauté de la cathédrale** *sous la direction de Jean-Pierre Cartier*

La façade occidentale – *Jean-Pierre Cartier et Odile Pinard*
La façade septentrionale – *Odile Pinard*
La façade méridionale – *Odile Pinard*
Le style de la sculpture des portails – *Iliana Kasarska*
Les beffrois et cloches – *Régis Singer*
Le Vœu de Louis XIII et le réaménagement du chœur
Jean-Pierre Cartier
Les stalles – *Annie Auzas*
La clôture du chœur – *Reine Bonnefoy*
Les reliques de la Passion – *Renaud de Villelongue*
Les chapelles – *Annie Auzas*
La statuaire – *Annie Auzas et Dominique Ponnau*
Le mobilier – *Jean-Pierre Cartier*
Les pentures – *Caroline Piel*
Les grandes roses – *Reine Bonnefoy*
Les vitraux modernes – *Odile Pinard et Annie Auzas*
Les orgues – *Philippe Lefebvre*
La sacristie néogothique – *Jean-Pierre Cartier et Odile Pinard*
Le trésor – *Elisabeth Pauly*

Troisième partie **La vie de Notre-Dame au fil des siècles** *sous la direction de Gérard Pelletier*

Une année à la cathédrale – *Patrick Jacquin*
Les évêques et archevêques jusqu'à la Révolution
Sécolène de Dainville-Barbiche
La période concordataire – *Jacques-Olivier Boudon*
De la Séparation au concile Vatican II – *Jacques Benoist*
Les cardinaux Veuillot et Marty – *Georges Gilson*
Le cardinal Lustiger – *Cardinal André Vingt-Trois*
Les grandes heures de la cathédrale – *Gérard Pelletier*
« Messieurs les Chanoines » – *Patrice Sicard*
L'école cathédrale au XII^e siècle – *Cédric Giraud*
Les conférences de Carême – *Pierre-Marie Hombert*
Les dévotions médiévales et les titulatures des chapelles
Mireille Vincent-Cassy et Gérard Pelletier
Une liturgie de symboles – *Xavier Bisaro*
La musique sacrée – *Claire Delamarque, Sylvain Dieudonné et Lionel Sow*
Les orgues – *Philippe Lefebvre*
Notre-Dame dans la littérature – *Pierre-Alain Cahné*
La paroisse et la cathédrale – *Jacques Perrier et Patrick Jacquin*

Conclusion générale – « Orate, Fratres » – *Discours du cardinal Eugenio Pacelli à Notre-Dame, le 13 juillet 1937*

La
GRÂCE
d'une
cathé
drale



notre-dame de paris

SOUS LA DIRECTION
DU CARDINAL ANDRÉ VINGT-TROIS

Coordination générale

Mgr Patrick Jacquin

Direction scientifique

Dany Sandron, Jean-Pierre Cartier et Gérard Pelletier

Reportage photographique

Pascal Lemaître, Pascal Deloche et Philippe Lissac

LA NUÉE BLEUE
PLACE DES VICTOIRES



La façade occidentale

JEAN-PIERRE CARTIER, ODILE PINARD et RÉGIS SINGER

Édifiée, avec ses portails, ses tours et ses galeries, dans la première moitié du XIII^e siècle, la façade qui domine le parvis est à la fois harmonieuse et imposante. Autour de la figure de Marie, nouvelle Arche d'Alliance et médiatrice du Salut, les trois grands portails se déploient en

une œuvre de combat face au déferlement des hérésies, et constituent un somptueux témoignage de l'art gothique. Pour le 850^e anniversaire de la cathédrale, d'anciennes sonneries viendront rejoindre le bourdon Emmanuel, l'un des plus remarquables d'Europe.

Présentation générale

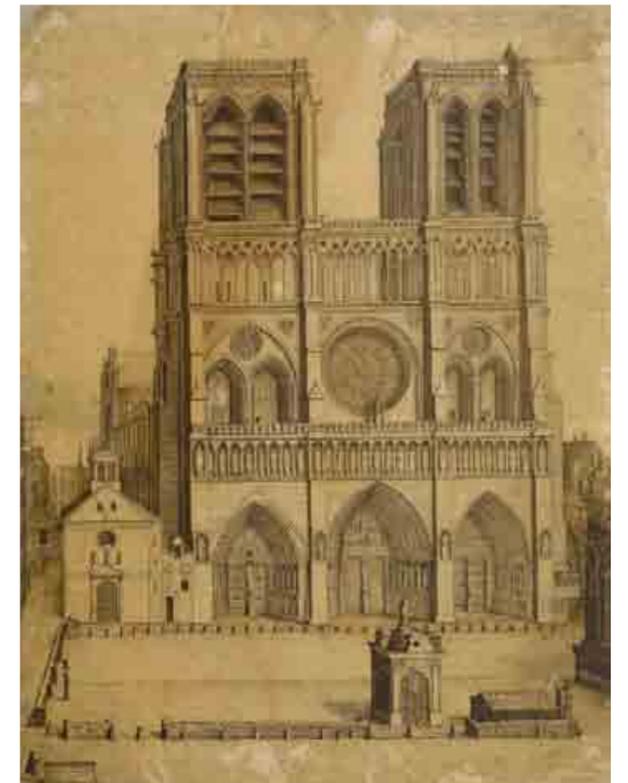
JEAN-PIERRE CARTIER

Dominant le parvis, la façade occidentale de Notre-Dame de Paris – la cathédrale d'hier et d'aujourd'hui – se dresse tel un repère au cœur de la ville. Elle se présente comme une sorte d'interface entre le monde profane et le monde religieux. Accueillante à tous ceux qui cherchent la Parole de Dieu, elle délivre très largement son message aux foules nombreuses de toutes origines et de toutes générations, venues du monde entier, millions de visiteurs, croyants ou non, et de pèlerins qui se pressent sur le parvis de la cathédrale.

Cette façade est un exemple réussi de façade harmonique. Verticalement, elle est prise entre deux tours, le centre correspondant à la nef; horizontalement, elle comporte trois étages, le centre étant occupé par une rose. Ce type de façade, apparu pendant la période romane et dont l'abbé Suger fit le choix au moment du réaménagement du narthex de l'abbatiale de Saint-Denis, s'imposa ensuite à toute l'Europe et est depuis lors associé à la réalité architecturale du gothique¹.

La façade occidentale de Notre-Dame de Paris a été commencée par le troisième architecte, sous l'épiscopat d'Eudes de Sully (1196-1208) à partir de 1200, et poursuivie par le quatrième architecte après 1220, sous ses successeurs au siège épiscopal, notamment Pierre de Nemours (1208-1219) et Guillaume d'Auvergne (1228-1249). En 1223, selon Viollet-le-Duc, la façade était achevée jusqu'à la base de la grande galerie à jour qui réunit les deux tours². La tour nord fut achevée en 1240, et celle du sud en 1250³.

Elle se présente comme une masse imposante, simple et harmonieuse dont la force et la sobre grandeur reposent sur un jeu de lignes verticales et horizontales. Conçue sur un mode ternaire, elle se divise en trois parties aussi bien verticalement qu'horizontalement. Ce nombre trois est le symbole de la Trinité, mystère central de la foi et de la vie chrétienne: un seul Dieu en trois personnes





divines réellement distinctes entre elles : le Père, le Fils et l'Esprit saint. En outre, cette façade occidentale s'articule sur quatre puissants contreforts jaillissant du parvis jusqu'au sommet des tours vers le ciel. Ils nous disent de manière symbolique que cette église, comme toute cathédrale, est construite pour Dieu. Mais en même temps, les deux larges bandes horizontales de la galerie des Rois et de la haute galerie, dans un mouvement contraire, semblent tasser l'édifice vers notre terre charnelle et nous rappellent que cette église cathédrale est aussi édifiée pour les hommes.

Les dimensions de la façade occidentale sont imposantes : 41 m de largeur, 43 m de hauteur jusqu'à la base des tours, 69 m au sommet des tours. Ainsi, elle se présente quasiment comme un grand carré d'environ 40 m de côté. Au centre de celui-ci, un carré plus petit dans lequel s'inscrit un cercle de pierre, celui de la rosace. Le cercle et le carré sont des symboles primordiaux traditionnels. Dans l'ordre cosmologique traditionnel, ces deux symboles résument la nature créée. Le carré comme le chiffre 4 est le symbole des choses terrestres, que nous retrouvons dans les quatre points cardinaux, les quatre saisons ou les quatre éléments. Le cercle, lui, est le symbole des choses célestes, car c'est une figure parfaite et infinie. Ici, le cercle se trouve inscrit dans le carré. Ainsi, symboliquement, par un jeu de lignes et de figures géométriques simples, la façade occidentale proclame dans la pierre le mystère de l'Incarnation, signe distinctif de la foi chrétienne : « Le Verbe s'est fait chair et Il a habité parmi nous » (Jn 1, 14). Avec le *Credo* de

Nicée-Constantinople, nous confessons : « Pour nous les hommes et pour notre salut, Il descendit du ciel ; par l'Esprit saint, Il a pris chair de la Vierge Marie et s'est fait homme. » C'est le mystère de l'Incarnation, joyeuse conviction de l'Église, permis par le « oui » de Marie : Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, venu sur terre pour sauver l'humanité.

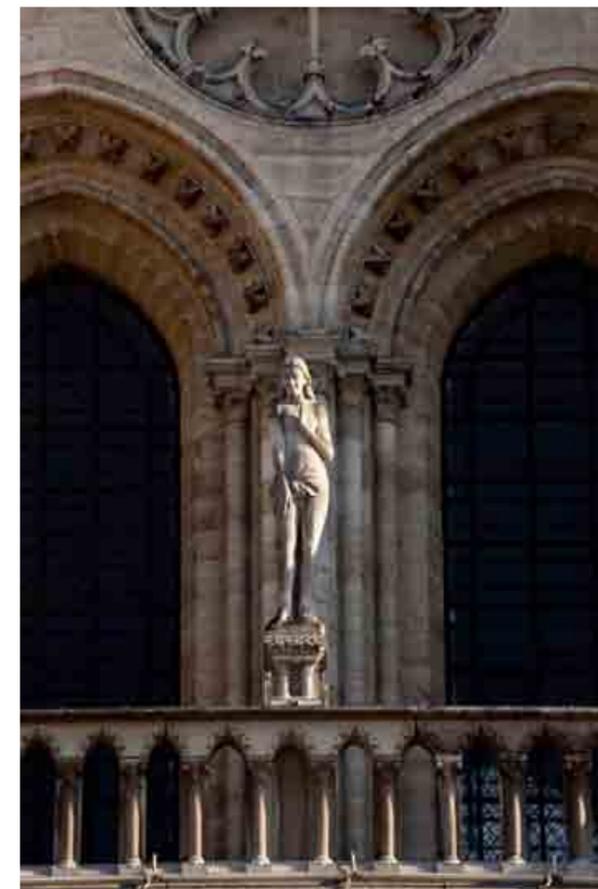
De fait, toute la cathédrale est placée sous le signe de l'incarnation de Jésus-Christ. Au XIII^e siècle, la configuration de la ville médiévale ne permet pas de voir la façade dans sa totalité. Cependant, si l'on approche lentement en suivant l'ancienne rue Neuve-Notre-Dame, à l'endroit où on franchit le seuil du parvis médiéval, on aperçoit la grande rose de 9,60 m de diamètre. Elle se présente comme une immense auréole à la statue de la Vierge portant l'Enfant Jésus⁴ et le présentant à la ville, donnant ainsi tout son sens à la façade.

La galerie des Rois

Tout le programme iconographique de la façade occidentale développe ce thème. Autour de la statue de la Vierge portant l'Enfant Jésus, exécutée par Geoffroy-Dechaume et encadrée de deux anges céroféraires, se trouvent celles d'Adam devant la tour nord et d'Ève devant la tour sud, réalisées par Chenillion. Les statues d'Adam et Ève comme la galerie des Rois de Juda montrent la longue préparation historique qui aboutit à la manifestation de Dieu en Jésus. Ainsi, Marie apparaît comme une vraie femme, née de la race humaine qui engendre Jésus, totalement homme et totalement Dieu.

Cet aspect est renforcé par les 28 statues de la galerie des Rois alignées en une large bande horizontale sous la balustrade de la galerie de la Vierge refaite par Viollet-le-Duc. Ces figures, qui mesurent 3,50 m, représentent autant de générations de rois d'Israël et de Juda, descendants de Jessé et ancêtres humains de Marie et de Jésus. Cette représentation s'appuie sur le prologue de l'Évangile de saint Matthieu (Mt 1, 2-17), donnant la généalogie de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham. Les 28 statues de la façade occidentale représentent ainsi, en partant du nord : Joachas, Jéhu, Joram, Ochozias, Achab, Amry, Jambry, Ela, Baasa (correspondant à la tour nord), Nadab, Jéroboam, Isboeth, Saül, David, Salomon, Roboam, Abraham, Asa, Josaphat, Joram (correspondant au portail central), Ochozias, Joas, Amasias, Joatham, Achaz, Ezéchias, Manassé, Amon (correspondant à la tour sud). Sous les pieds de David, préfiguration du Christ, on peut apercevoir un lion, représentant le plus courageux des animaux et l'emblème de la tribu de Juda, la plus puissante d'Israël et à ce titre associé à David et au Christ lui-même.

Mises en place dans le premier tiers du XIII^e siècle, ces statues peintes sont très vite apparues comme des représentations des rois de France, ainsi que le montre cet extrait d'une pièce burlesque de l'époque, *Des XXIII Manières de vilains*, dont le manuscrit est de 1284 : « Li vilains babuins est cil ki va devant Nostre-Dame, à Paris, et regarde les rois et dist : "Vès-la Pépin, vès-la Charlemainne", et on li cope la borse par derrière. » Au XVIII^e siècle encore, Bernard de Montfaucon et Mabillon, les érudits bénédictins de Saint-Maur, prenaient ces statues pour celles des rois de France ainsi qu'il est affirmé dans la *Description historique des curiosités de l'Église de Paris* du chanoine de Montjoye, parue en 1763 : « La galerie des Rois est ornée de figures de 14 pieds de hauteur, représentant 28





Le portail Sainte-Anne

JEAN-PIERRE CARTIER

À droite quand on contemple la façade, c'est-à-dire du côté sud, on aperçoit le portail Sainte-Anne. C'est le plus ancien des portails de la façade occidentale de Notre-Dame. Il présente des scènes de la Vie de la Vierge et de l'Enfance de Jésus.

Il est aisé de remarquer la différence de style entre les sculptures du tympan et du linteau supérieur d'une part, et celles du linteau inférieur d'autre part. Pendant longtemps, ces différences ont intrigué les historiens de Paris. Déjà au XVIII^e siècle, l'abbé Lebeuf les relevait dans son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* : « Au-dessus de l'entrée est encore une Notre-Dame assise, la crèche, les trois rois mages ; les huit statues dont il y en a quatre de chaque côté, paraissent être plus ancien que le XIII^e siècle mais non pas la statue de saint Marcel... »

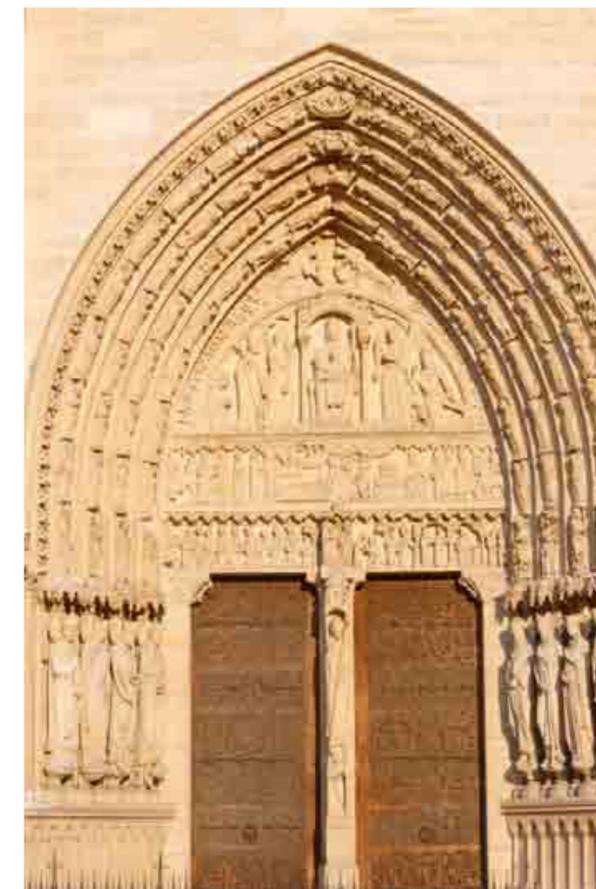
Ce portail fut longtemps considéré comme une œuvre tardive conçue par l'évêque Maurice de Sully au moment de la reconstruction de la cathédrale de Paris ; il est admis depuis les années 1970 qu'il aurait été prévu pour la cathédrale antérieure à Notre-Dame de Paris¹. Ce portail – dédié alors à la Vierge – est daté des années 1145-1155, ce qui le place à la même époque que la façade occidentale de l'abbaye de Saint-Denis ou le portail royal de Notre-Dame de Chartres. Il aurait été commandé par l'évêque Thibaut (1144-1157), démonté en 1180 et remonté, en partie, à la façade occidentale de la nouvelle cathédrale vers 1210². Ce remontage du tympan et du linteau entraîna quelques modifications pour l'harmoniser avec l'ouverture désormais plus grande et la forme ogivale du nouveau portail. On ajouta un linteau inférieur, des compléments sculptés aux extrémités du linteau supérieur et des éléments entre l'arc initial en plein cintre et l'ouverture ogivale (de nombreux éléments originaux de ce portail se trouvent actuellement au Metropolitan Museum of New York ainsi qu'au Musée national du Moyen Âge – Thermes et hôtel de Cluny). Le portail prit ainsi un nouveau sens et fut consacré à sainte Anne, mère de la Vierge.

Tympan : la Vierge en majesté

Le tympan nous présente une image grandiose de Marie, une Vierge en majesté telle qu'elle était représentée en Orient depuis le V^e siècle et en Occident jusqu'au XII^e siècle. C'est la Vierge-Mère, la Mère de Dieu, la Théotokos ainsi que l'avait proclamé le concile d'Éphèse en 431. Majestueuse et hiératique, assise sur un trône comme une impératrice, elle présente aux foules son Fils qui bénit de la main droite et tient le Livre de la main gauche. L'Enfant, encore représenté comme un jeune adulte en réduction, est assis sur elle comme sur un trône. « Trône de la sagesse divine » est un des titres d'honneur donnés à Marie dans ses litanies. Cette représentation de Marie, couronne sur le front, sceptre fleuri à la main, exprime intensément qu'elle est reine³, source de vie, de fécondité et de lumière. La Vierge siège sous un édifice à claire-voie, constitué de quatre colonnes supportant un dôme, baldaquin ou ciborium tel que l'on en voyait dans les églises surmontant l'autel principal pour marquer qu'il était l'objet le plus sacré du temple. Ici, le dôme évoque la coupole du Temple de la Jérusalem céleste ;

et le schéma d'ensemble du baldaquin, un cube surmonté d'une demi-sphère – le ciel au-dessus de la terre – suggère sur le mode symbolique que Marie, créature humaine, participe de la perfection de la nature céleste⁴.

De part et d'autre, deux anges tiennent des encensoirs ; celui de droite fait le mouvement de l'encensement tandis que celui de gauche joint les mains pour adorer. Ils précèdent à droite un roi et à gauche un évêque. Longtemps, on a voulu y voir le roi Louis VII et l'évêque Maurice de Sully. Il s'agirait plus vraisemblablement de Childebert I^{er}, roi franc du VI^e siècle, et de saint Germain, évêque de Paris (vers 555-576) et fondateur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, qui étaient considérés au XIII^e siècle comme les fondateurs de la première cathédrale. Quant au clerc assis derrière l'évêque et en train de transcrire la scène, on pensait que c'était Barbedor, doyen du chapitre et secrétaire du roi Louis VII. On remarquera que le roi, couronné et déroulant un long phylactère, met un genou en





Le chœur et son environnement

Les reliques de la Passion et la chapelle du Saint-Sépulcre

RENAUD DE VILLELONGUE

Autrefois dédiée à la Vierge des Douleurs, la chapelle axiale, aujourd'hui chapelle capitulaire de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, abrite les reliques de la Passion du Christ. Transférées à Constantinople au VII^e siècle, celles-ci furent rachetées par Saint Louis qui édifia la Sainte-Chapelle pour les accueillir, puis confiées au chapitre de Notre-Dame, sous la garde des chevaliers du Saint-Sépulcre. Désormais offerts chaque mois à la vénération, la Couronne d'épines, un Clou et un fragment de la Croix attirent des foules croissantes.

Description de la chapelle

C'est ici, en 1163, que débute la construction de la cathédrale¹. La chapelle axiale, devenue chapelle capitulaire de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, est située à l'extrémité orientale du chevet, au milieu des cinq chapelles de l'abside ouvrant sur le déambulatoire. Dès l'origine, elle est dédiée à la Vierge Marie, Notre-Dame des Douleurs. Longtemps appelée chapelle de la Compassion, elle reçut par la suite plusieurs dénominations : chapelle de Bucy, de Gondi... puis du Saint-Sacrement pendant de très longues années, pour devenir en 2008 la chapelle capitulaire de la Lieutenance de France de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. À son entrée est





Les archevêques et la cathédrale

De la Séparation au concile Vatican II

1905-1966

JACQUES BENOIST

La cathédrale étant devenue propriété de l'État et « monument historique », ses archevêques multiplient les rassemblements de prière à travers le grand diocèse. La Première Guerre mondiale marque fatalement l'épiscopat du cardinal Amette. Mgr Dubois accueille à Notre-Dame des célébrations d'ampleur nationale. Les années 1930 du cardinal Verdier sont plus discrètes. Avec Mgr Suhard, en pleine guerre de 1939-1945, Notre-Dame retrouve un rôle de premier plan. L'épiscopat du cardinal Feltin est lié à la figure du général de Gaulle, qui y est accueilli cinq fois.

Cinq archevêques de Paris se succèdent de l'après-Séparation au concile Vatican II : Léon Adolphe Amette (1908-1920), Louis Ernest Dubois (1920-1929), Jean Verdier (1929-1940), Emmanuel Suhard (1940-1949) et Maurice Feltin (1949-1966). Tous sont nés en province, et seul Mgr Verdier n'arrive pas d'un autre évêché. Ce chapitre présente les traits qu'ils ont en commun dans leur rapport à la cathédrale et brosse un portrait de chacun en fonction de cette préoccupation¹.

LES GRANDES LIGNES DE FORCE

L'archevêque, l'État, le chapitre et la paroisse

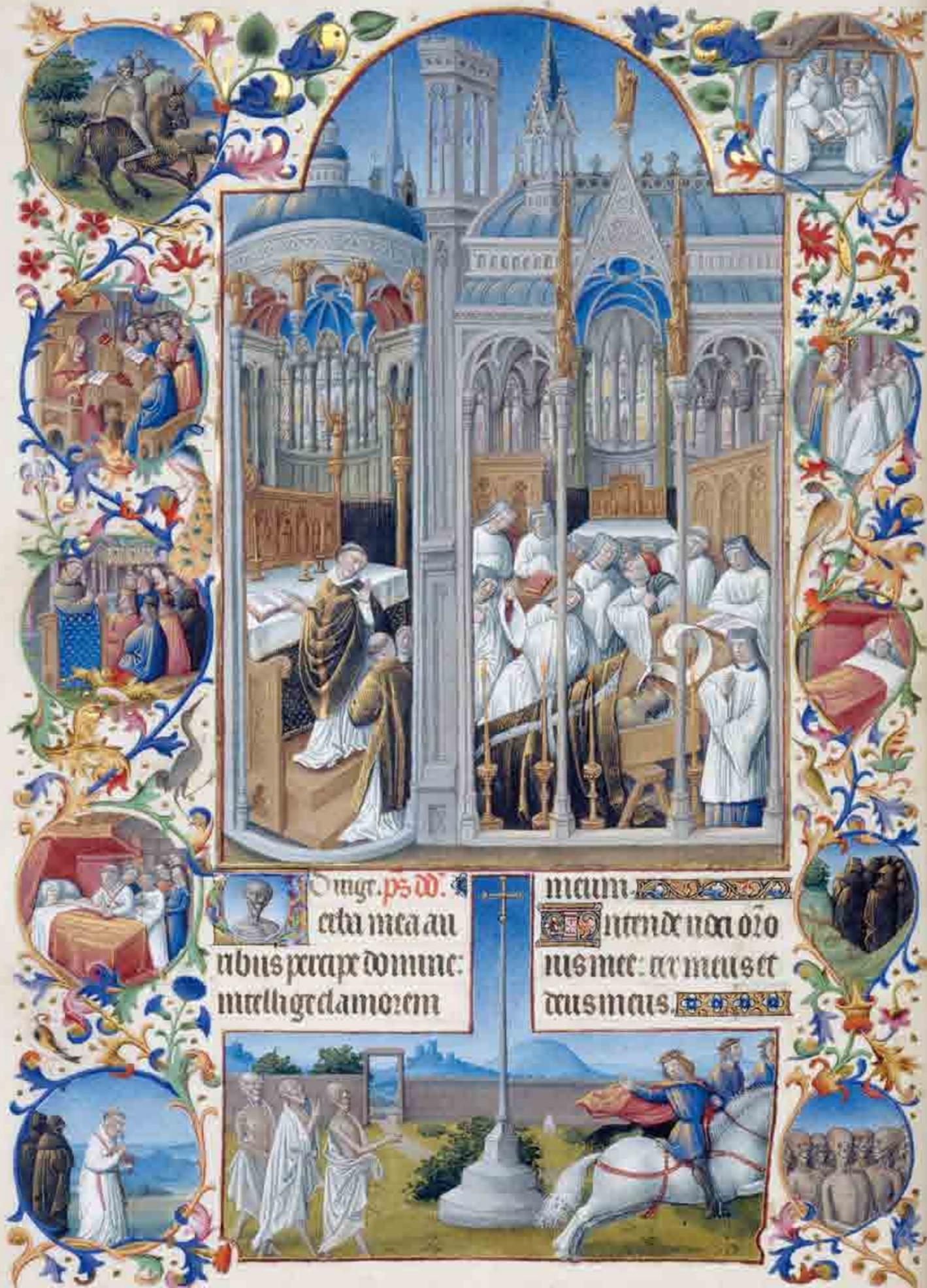
Les cinq titulaires successifs du siège découvrent et expérimentent le fait qu'ils ne sont plus maîtres de leur cathédrale, devenue propriété de l'État dans les suites de la loi de Séparation des Églises et de l'État (1905-1906) et « monument historique » depuis celle du 31 décembre 1913². Il leur faut tenir compte des fonctionnaires des administrations en question. Certes, c'était déjà le cas au temps du Concordat et des Articles organiques, mais désormais ils entrent dans une église inventoriée ; la gestion de la cathédrale devient encore plus et autrement le symbole des rapports de l'Église catholique et de l'État français. Des titres de rentes de la mense de l'archevêque et du chapitre sont mis sous séquestre en vertu de la loi du 9 décembre 1905 et restitués par la loi du 15 février 1941 ; il est question de 300 000 francs³. Les rapports au propriétaire du locataire à titre gratuit, dit « affectataire », nécessitent un art dans lequel

se révélera la personnalité de chacun des archevêques et que nous essaierons de présenter ci-après.

Ils doivent tenir compte du chapitre des chanoines titulaires. Leurs offices marquent la vie de leur cathédrale. Nous sommes au temps où les 17 stalles (soit 16 pour les membres plus une pour le doyen) sont numérotées comme les sièges de l'Académie française sous la Coupole. Des listes des titulaires sont tenues sur des fiches. Elles courent de 1802 aux années 1950⁴. La cathédrale est leur église : à leurs funérailles le bourdon sonne le nombre de coups correspondant à leur âge⁵. Le doyen est une des personnalités de l'archidiocèse ; il peut être évêque auxiliaire comme, par exemple, Eugène Crépin, doyen de 1934 à 1942, et Roger Beaussart, doyen de 1945 à 1952⁶. Le cardinal Verdier s'attelle à réformer la vie, les rapports et les droits de la cathédrale, du chapitre et de la cure⁷. Jean Verdier établit un conseil de Notre-Dame de Paris indépendant du chapitre sous la présidence de l'archiprêtre. Le cardinal Feltin se préoccupe également des statuts du chapitre.

Les cardinaux archevêques doivent composer avec un archiprêtre, qu'ils nomment ou reçoivent de leur prédécesseur. Ils se considèrent comme le curé de la paroisse qui a la cathédrale pour église, et l'archiprêtre est leur délégué. À Paris, c'est l'une des plus petites paroisses de la capitale en superficie (23 hectares)⁸. En 1956, par exemple, elle est créditée de 4 000 habitants, alors que les trois plus grosses paroisses atteignent et dépassent les 60 000 habitants. En 1913, l'archiprêtre est le chanoine Albert Delaage (1853-1933) : ce docteur en théologie a été directeur de la maîtrise de Notre-Dame de 1883 à 1900 et curé de Saint-Louis-en-l'Île de 1900 à 1913. Il devient archiprêtre et vicaire général à cette date. Son action est décelable non seulement dans la *Semaine religieuse de Paris*, mais aussi dans le *Bulletin paroissial*, initié par son prédécesseur et continué par lui avec persévérance pendant vingt ans (1913-1933).

Le cardinal Verdier nomme archiprêtre le chanoine Pierre Brot en 1938. Le cardinal Suhard en hérite et le nomme archidiacre de Sceaux (c'est-à-dire de la moitié sud de la banlieue de l'archidiocèse et du département de la Seine). Il devient évêque auxiliaire. À Notre-Dame, il établit un autel au pied de la statue de la Vierge, fonde la Société des amis de la cathédrale et publie les *Chroniques de Notre-Dame*⁹. Elles sont destinées aux paroissiens, aux amis de la cathédrale (au nombre de 1 000 en 1946) et aux anciens de la maîtrise. « Le chanoine Brot organise de fort belles liturgies et parvient, pendant les difficiles années de la guerre, à maintenir la régularité des offices et même à rétablir la procession de la Fête-Dieu autour de la cathédrale¹⁰. »



Histoire du chapitre de Notre-Dame

« Messieurs les chanoines »

PATRICE SICARD

Sous ses aspects carolingien, médiéval, concordataire puis moderne, le chapitre de Notre-Dame a connu nombre de mutations. Après avoir mené une vie commune et desservi l'Église de Paris autour de l'évêque, ses membres se devouèrent ensuite au prestige liturgique de la seule cathédrale, avant de rayonner à nouveau dans la cité. Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, il était relié au monde extérieur surtout par des liens scolaires, politiques ou diocésains. À l'époque moderne, renouant avec l'esprit des origines, il s'implique plus nettement dans une dynamique pastorale, au prix d'un certain éclatement géographique.

Plutôt que d'une « date de naissance » du chapitre parisien, il faut parler d'une « lente apparition » et cette réalité pluriséculaire a connu à la fois, dans son être comme dans son activité, les lentes mutations et les changements qualitatifs brusques, qui auront abouti à quatre états du corps capitulaire.

LE CHAPITRE CAROLINGIEN

L'existence et l'organisation primitive se laissent deviner dans une première attestation d'une charte de 829, par laquelle l'évêque Inchade (évêque en 814) cède aux clercs de sa cathédrale, en application des décisions d'un concile provincial de Paris, des terres et villages du diocèse. Cette donation fournit, réparties entre les clercs, les premières prébendes, assurant au collège de l'église cathédrale – les « frères de Sainte-Marie » – une existence matérielle qui commande une existence en corps, dans un « cloître » selon une « règle ». Après le concile d'Aix-la-Chapelle (816), qui donna, après en avoir donné une aux moines, une règle de vie aux chanoines, le chapitre est appelé, vers 1050, « Congregatio vel Conventus Fratrum aut Canonicorum beatae Mariae ». On notera que le patronage de saint Étienne le cède, dès ce VIII^e siècle, à celui de « Beata Maria », qui est donné aux chanoines du chapitre lors même que la cathédrale ancienne conservait son titre de Saint-Étienne. Ces « frères de Sainte-Marie » logeaient dans le petit cloître, contigu à l'église Saint-Denis-du-Pas. Ils y vivaient selon les prescriptions canoniques ou patristiques, à l'instar de la primitive église (*ad instar primitivae Ecclesiae*), au service d'une église et des fidèles (*unum templum,*

unum etiam ministerium), dans une vie commune, normalement avec l'évêque (*vobiscum vivimus*)². *Congregatio, conventus, capitulum* enfin, l'évolution lente d'un « vocabulaire qui se cherche³ » correspond à celle d'une réalité en formation.

Les dispositions des règles de Chrodegand ou d'Aix touchant la commensalité tombent progressivement en désuétude ou sont contournées, vraisemblablement à Paris comme à Provins où l'usage des maisons individuelles coexiste pour un temps avec le maintien d'un réfectoire et d'un dortoir communs, même largement désertés. Avec le progressif relâchement de la vie commune, le « petit cloître » est abandonné au profit de l'acquisition des terrains du côté nord où sont construites les maisons canonales qui vont devenir le cloître Notre-Dame et où chacun finira par vivre, en administrant librement les revenus de sa prébende⁴. En réaction, les réformateurs du XII^e siècle, reprochant aux dispositions de la règle d'Aix qui permettent la propriété individuelle d'avoir conduit les chanoines carolingiens à cette sécularisation de fait, veulent, en substituant à la législation carolingienne la règle de saint Augustin, revenir aux pratiques du presbyterium d'Hippone et à travers lui aux idéaux de la primitive Église. Les tentatives de régularisation des chapitres cathédraux se soldent le plus souvent par des échecs, et Paris ne fait pas exception. On choisit, à côté du chapitre cathédral continuant de vivre selon les prescriptions carolingiennes, d'instituer des communautés de chanoines réguliers. Demeure vivace cependant la conscience d'une communauté d'origine où les « passages » ne sont pas rares : le fondateur de Saint-Victor de Paris, Guillaume de Champeaux, est un dignitaire du chapitre de Notre-Dame ; Adam de Saint-Victor, préchantre de la cathédrale, devient une illustration poétique et musicale de Saint-Victor ; une stalle et une prébende est de droit réservée à la cathédrale à un chanoine régulier de l'abbaye ; chaque année, le 21 juillet, le chapitre se transporte vers Saint-Victor, « fille des évêques de Paris » et sa propre fille, pour y chanter la messe, assister à vêpres et y donner le sermon. Ces deux derniers usages ne s'interrompent qu'en 1790.

LE CHAPITRE MÉDIÉVAL

C'est au cours du siècle canonial par excellence, le XII^e siècle, que le chapitre parisien peut s'observer dans son intégralité de corps constitué et sa structure. À la fin du siècle, le diocèse est réorganisé, les dignitaires capitulaires sont en place, le chapitre – seul désormais et non plus conjointement avec le peuple – jouit du



L'évêque de Paris et ses chanoines

Maintes cathédrales connaissent une progressive autonomie du chapitre, parfois même sanctionnée par un privilège d'exemption. Effet de l'esprit de corps qui s'affirme – le chapitre se considère comme « le premier corps ecclésiastique du royaume » –, cette autonomie est aussi la conséquence du relâchement d'une vie originellement commune entre l'évêque et ceux qui étaient ses clercs, attachés au service d'une église-mère. Le lien une fois distendu entre l'évêque, absorbé par son diocèse et désireux d'une vie plus indépendante, et le corps du clergé de l'église cathédrale où cette même tendance centrifuge amène la suppression de la commensalité pour une forme de sécularisation, il devient inévitable que ces deux entités, désormais face à face et non plus intégrées, entrent en conflit sur le lieu même de leurs rencontres et que le chapitre devienne peu à peu le maître d'une église « où l'évêque faisait quelque peu figure d'invité¹⁰ ».

D'apparence nés de causes mesquines, souvent matérielles – l'attribution des dépenses du luminaire, les « dépouilles » des obsèques –, ces heurts sont d'abord des conflits de juridiction entre évêques, marguilliers et chapitre et sont souvent liés au lieu, le parvis et l'intérieur de la cathédrale, où l'on mesure (au sens propre) étroitement les compétences. Selon un esprit procédurier qui se maintient jusqu'au XVII^e siècle, d'autant plus qu'à certaines époques un gros tiers des chanoines remplissent des fonctions au Parlement, ces conflits donnent régulièrement lieu à des voies juridiques, avec appels au Saint-Siège ou à l'autorité royale. À moins, cas fréquent, qu'on n'arrête les procédures par des transactions et arbitrages souvent à l'avantage du chapitre. Chaque conflit mineur se solde ainsi par un amoindrissement de l'autorité épiscopale. Les titulaires du siège varient dans leurs résistances, leurs prétentions ou leur résignation, alors qu'en face un corps se signale par la constance de son effort et une attention durablement sourcilieuse : en 1272, la juridiction civile ou criminelle sur le parvis est reconnue au chapitre ; l'année d'après, un même arbitrage aboutit à une inégale partition. Du chapitre relèvent l'église et le chœur sur lesquels il a toute

juridiction spirituelle et temporelle ; seul le sanctuaire du chevet (*presbyterium, capicium*) dépend de l'évêque, à partir, précise-t-on, « de la première marche » et sans préjudice des membres du chapitre et de leurs familiers qui pourraient s'y trouver et qui demeurent exempts. Cette répartition est encore précisée, ce qui vaut confirmation, en 1335. Ce sont donc les réactions des prélats les plus soucieux de leur autorité épiscopale (tels Tempier au Moyen Âge ou Affre à l'époque moderne) qui, paradoxalement, aboutissent à une consolidation de l'emprise capitulaire. Quant au cloître, le chapitre y commande et précise en 1329 à l'évêque qu'il n'a pas juridiction sur la maison qu'il y habite, ou s'il demeure comme de règle hors du cloître il devient, en y pénétrant, *persona privata*. Le chapitre tire profit du Grand Schisme et obtient de Clément VII – qui a besoin d'appuis et veut peut-être désarmer l'opposition des maîtres parisiens si liés au chapitre métropolitain – une bulle d'exemption, qui reconnaît une situation de fait en élargissant les dispositions antérieures, et affirme la même exemption du chapitre face au métropolitain de Sens. Le chapitre parisien est rattaché directement à Rome (« *ad Romanam Ecclesiam immediate pertinens* »).

Ces répartitions de compétences perdurent jusqu'au XVII^e siècle, assurant une paix relative, mesurée par la lassitude ou la résignation des évêques devant les empiétements capitulaires, et troublée, de décennie en décennie, par quelques réactions sans lendemain à l'occasion d'accrochages, avec leur suite de citations, de contestations, d'appels en Parlement et à l'autorité civile, puis d'arbitrage et de conventions. C'est vers le XVII^e siècle, et par l'effet d'une curieuse conjonction entre ultramontains (qui avec le concile de Trente voient d'un mauvais œil l'exemption des chapitres) et gallicans (qui y voient une intervention romaine dans la vie des églises), que l'exemption du chapitre, non abolie, est progressivement restreinte. En même temps, les heurts tendent à diminuer du fait de la réserve de prélats, attentifs à demeurer dans les bornes sables d'un *modus vivendi* au moins tacite qui dans la pratique évite les points de conflit. En contrepartie, le chapitre répond souvent positivement « et amiablement » aux demandes ponctuelles des évêques, en faisant faiblement sentir qu'il accorde une grâce qui ne fonde aucun droit. Moyennant ces précautions, « à Paris, si la collaboration nécessaire ne fut pas toujours obtenue sans heurts ni même sans procédures, elle fut maintenue, sans violences graves, au prix de transactions qui laissèrent constamment à l'évêque une situation honorable dans sa cathédrale¹¹ ».

Devait sans doute contribuer à cette volonté de rapports sinon bons, du moins sortables, le fait que si, jusqu'au concordat de Bologne (1516), l'évêque nomme les chanoines, c'est le chapitre qui élit l'évêque. Et c'est souvent en son sein qu'il le choisit : au cours du XIV^e siècle, tous les évêques de Paris sont d'anciens chanoines de Notre-Dame. Pourtant, les deux composantes du principe ne restent pas hors d'atteinte. L'évêque finit par ne pouvoir nommer qu'à un petit nombre de prébendes, car les interventions pontificales usent du droit de conférer un bénéfice indépendamment des collateurs habituels : en dix-huit années de pontificat, un Jean XXII intervient ainsi plus d'une soixantaine de fois dans la vie du chapitre parisien. En cas de vacance épiscopale, c'est le roi qui exerce son droit de régale spirituelle et confère les bénéfices canoniaux, considérés comme une dépendance des biens épiscopaux qui lui reviennent dans la vacance. Il peut aussi « recommander » un candidat, souhait qui équivaut à un ordre. Enfin, forme de cooptation, des

procédures permettent à un chanoine de résilier sa stalle en faveur d'un proche, s'il en obtient la permission du collateur¹². De telles pratiques aboutissent à la présence de « chanoines-enfants » de neuf ou douze ans, qui bénéficient d'une dispense d'âge, vont s'asseoir avec les enfants de chœur et n'ont ni voix au chapitre ni distribution manuelle.

L'influence royale sur les nominations capitulaires se fait aussi indirectement, par la nomination de l'évêque, désormais au pouvoir du roi depuis la Pragmatique Sanction de Bourges (1438) et surtout le concordat de 1516. Non sans une résistance menée pied à pied. Le chapitre impose encore Guillaume Chartier en 1447 ; en 1492, il soutient longuement Gérard Gobaille contre le nonce et le roi, et le proclame évêque (mais on lui refusera ses bulles) ; deux ans plus tard, il élit Jean Simon (mais c'est que le roi lui concède d'élire le candidat royal) ; en 1502, les trois instances s'accordent aisément sur le nom estimable d'Étienne Poncher, mais en 1552, c'est le roi qui nomme Jean du Bellay. S'il doit encore donner son consentement à la nomination d'un éventuel coadjuteur, le chapitre désormais n'interviendra plus dans les nominations épiscopales, comme l'évêque intervient peu dans les nominations canoniales. Le caractère du collège sacerdotal autour de son évêque en sort doublement amoindri.

Les assemblées capitulaires générales continuent pourtant à se tenir, cinq puis quatre fois l'an, en présence parfois de l'évêque. Elles s'étendent sur plusieurs matinées. Réunis deux à trois fois par semaine, les chapitres ordinaires sont sous la présidence du doyen ; enfin, bien plus large, une réunion synodale annuelle rassemble, la deuxième semaine de Carême, chanoines, chapelains de Notre-Dame, curés des quatre « paroisses-filles » et prêtres de l'Hôtel-Dieu. La fréquence de ces réunions s'explique par le grand nombre d'affaires à traiter : question liturgiques, nominations et élections à l'intérieur du chapitre, problèmes afférents aux serviteurs et bas-officiers du cloître et du personnel de la cathédrale (quelque 200 personnes), gestion de l'important patrimoine et de la répartition des prébendes, avec le lot de contestations qui les accompagne, procès enfin, puisque le chapitre exerce la juridiction temporelle sur ses terres, décisions touchant les bâtiments du cloître et l'intérieur ou l'extérieur de Notre-Dame. Toutes questions qui passent par le chapitre, lequel n'en décide qu'*in communi*. Et on inscrit dans les registres, au caractère officiel et quasi jurisprudentiel, les « conclusions capitulaires », auxquelles on se reportera éventuellement dans les cas analogues qui surviennent, l'archiviste étant alors chargé de rapporter en chapitre les fruits de sa recherche. Le poids de cette tradition plurisécularaire n'est pas à sous-estimer sur les délibérations.

Une autre raison de la fréquence de ces réunions tient aux consultations sur les points de cérémonies, sur les dignités capitulaires, sur les rapports avec l'évêque et le gouvernement que les chapitres cathédraux de province font parvenir à celui de Notre-Dame. On y répond après enquête dans les archives. Le chapitre de Notre-Dame devient ainsi chapitre de référence dans le royaume.

La pastorale capitulaire : pèlerinages et liturgie

Un souci assez constant est celui de donner au sanctuaire un statut de lieu de pèlerinage¹³. Pour cela, on y place des reliques insignes, dont la cathédrale était dépourvue en comparaison de



Sainte-Geneviève toute proche ou de Saint-Denis, plus lointain : en 945, la cathédrale s'approprie les reliques de saint Marcel, qui sont disposées dans une châsse installée dans le chœur. Puis viennent les reliques de saint Denys et de saint André, offertes à Notre-Dame par Philippe Auguste, qui sont installées en hauteur, au chevet. Consécration qui intensifie ce mouvement amorcé de pèlerinage et lui confère une sanction canonique, les statuts synodaux d'Eudes de Sully († 1208) rappellent aux 365 curés du diocèse que leurs paroissiens doivent se rendre en pèlerinage à la cathédrale une fois l'an. La multitude et le séjour durable des pèlerins atteints du mal des ardents, puis du « mal de Sainte-Marie », posent des problèmes : ils ne doivent plus stationner la nuit dans les tours de la cathédrale ; on conserve le grand lit sur les bas-côtés de la nef où reposent les enfants abandonnés, sous la garde d'une nourrice salariée du chapitre. L'afflux des pauvres est tel que le chapitre décide de clore le chœur, créant ainsi « une église dans l'église » (1290), séparée de la nef où la dévotion se porte désormais sur la statue de bois habillée d'une robe – « l'Image » – qui devient vite



Les grandes heures de Notre-Dame

Sacre de Napoléon I^{er} à Notre-Dame de Paris en présence du pape Pie VII, 2 décembre 1804.



Le 12 septembre 2008, après les vêpres, le pape Benoît XVI, accompagné du cardinal André Vingt-Trois, s'adresse aux jeunes sur le parvis de Notre-Dame.



Cérémonie officielle d'hommage à Charles de Gaulle célébrée à Notre-Dame en présence de Georges Pompidou, 12 novembre 1970.

